

XIIIème session – Crans Montana 10 et 11 janvier 2000

- [La promotion de la Francophonie dans les PECO \(pays d'Europe centrale et orientale\)](#)
- [La contribution des Parlements au développement économique](#)

La promotion de la Francophonie dans les PECO (pays d'Europe centrale et orientale)

L'Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie les 10 et 11 janvier 2000 à Crans-Montana,

- Considérant le potentiel pour la Francophonie que représentent les pays d'Europe centrale et orientale, qui regroupent 10 % des apprenants de français hors de France ;
- Considérant l'intérêt réel que suscitent la langue française et les cultures des pays francophones, auprès des populations de ces pays ;
- Reconnaissant les efforts entrepris par les Etats de cette région pour diversifier leur politique linguistique, notamment dans la perspective de leur intégration dans l'Union européenne ;
- Souhaite que l'usage de la langue française soit renforcé dans tous les travaux, écrits et oraux, dans toutes les institutions et organismes de l'Union Européenne. Elle invite, à cet égard, les nouveaux adhérents, membres de la Francophonie, à privilégier l'usage du français;
- Souhaite que les PECO figurent parmi les zones d'intervention prioritaires auprès des instances de la Francophonie ;
- Encourage les gouvernements des PECO qui ne l'ont déjà fait à introduire une deuxième langue étrangère obligatoire, notamment le français, dans leur système éducatif, et à faciliter l'enseignement d'autres langues supplémentaires;
- Encourage dans les pays de la Francophonie la recherche en sciences de l'éducation et en linguistique appliquée en vue de l'élaboration de méthodes propres à faciliter la formation des maîtres et l'apprentissage rapide du français comme langue seconde ;
- Recommande aux Etats francophones d'intensifier leur politique de coopération et d'échanges scolaires et universitaires avec les PECO, et notamment d'améliorer sensiblement, tant au niveau quantitatif que qualitatif, l'accueil dans leurs établissements universitaires des étudiants de ces pays ;
- Estime souhaitable de mieux coordonner les initiatives de jumelages et de coopération décentralisée, qui peuvent concourir à la promotion de la

Francophonie sur le terrain par les liens qu'elles permettent de nouer entre les peuples ;

- Encourage vivement le recours aux nouvelles technologies de l'information dans l'ensemble des actions visant à promouvoir la Francophonie en Europe centrale et orientale.

La contribution des Parlements au développement économique

Les changements rapides, permanents et complexes auxquels est confrontée notre société augmentent les attentes des citoyens envers les autorités politiques. Ce constat, quoique général, est particulièrement significatif en matière de politique économique.

Aujourd'hui, ces politiques ne peuvent plus se décréter de manière autoritaire. Leur mise en oeuvre nécessite une véritable concertation entre le pouvoir politique, les entreprises et la société civile. Les citoyens attendent des Parlements une attitude plus résolue face à la globalisation et en matière de politique économique.

Traditionnellement le pouvoir politique, donc le Parlement, intervient principalement lors de l'élaboration de textes normatifs et de l'affectation des crédits budgétaires. Il possède ainsi des possibilités d'influence sur le système économique bien réelles. Néanmoins, les mutations socio-économiques (mondialisation, évolutions technologique et démographique) obligent les Etats à procéder à un certain nombre de réformes, notamment:

- les réformes institutionnelles permettant aux collectivités publiques de développer des collaborations transnationales ou interrégionales et de créer des espaces de libre échange favorables au développement économique;
- les réformes des processus et outils de gestion permettant d'optimiser le fonctionnement interne des institutions politiques et de l'administration;
- les réformes de politiques publiques ciblées, tenant compte à la fois du contexte global et du contexte national ou régional. Il devient indispensable de proposer des règles minimales au niveau international, notamment en matière d'emploi, d'environnement, de transport et d'énergie.

Ces réformes, comme toute politique, nécessitent pour être couronnées de succès d'être comprises et appropriées par les citoyens. L'Assemblée encourage les efforts des Parlements des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) pour harmoniser leur législation, y compris les lois économiques, à l'acquis communautaire de l'Union européenne.

L'Assemblée réaffirme l'importance du rôle des Parlements dans une société de plus en plus complexe et globalisée. Par leurs actions, les Parlements doivent être :

- un lieu central du débat public;
- un lieu où se décident, dans l'intérêt de tous, les choix de société parmi lesquelles figurent les règles régissant le développement économique;
- un relais fort avec les citoyens et le tissu économique, permettant de saisir leurs attentes explicites et implicites;
- une plate-forme d'évaluation et de suivi des résultats des politiques mises en oeuvre.

L'Assemblée insiste sur la légitimité de l'action des Parlements dans la politique économique.

Les Parlements doivent se concerter et définir des actions communes permettant un examen préalable et un suivi des institutions internationales.

La politique économique doit profiter à l'ensemble du tissu social et veiller à une activation des territoires afin de renforcer la diversité des systèmes de production et d'éviter la désertification des zones les plus faibles.

En favorisant l'acceptation et le déploiement optimal des mesures politiques prises, les Parlements doivent encourager les entreprises à assumer leur responsabilité collective; ils doivent générer un climat propice à un développement économique durable où pouvoirs politiques et société civile interagissent en véritables partenaires, dans l'intérêt du bien commun.